



Compte-rendu du Bureau Directeur Jeudi 16 avril 2020 - Visioconférence

Présents : Martine BOUSSUGE, Éric Courtois, Eliane HARENT, Pascal JACQUET, Pierre MARTIOA, Jean-Paul PARET, Anne SEIGNEUR, Françoise STOFFER, Alain RIPERT

Invités : Franck CADEI, Gilles MALFONDET

Début de la séance à 18h00 sous la présidence d'Alain RIPERT

Finances

À la vue de la conjoncture actuelle FFHB, ligues & comités réfléchissent aux accompagnements qui pourraient faciliter la reprise de l'activité des clubs sur la saison 2020/2021.

Concernant la ligue :

L'objectif N°1 est de vous présenter dans les meilleurs délais l'ensemble des offres de services (COC, Formation, SAC, arbitrage, tarifs, etc.), qui vous permettent d'aborder la future saison avec anticipation et surtout de vous sécuriser au mieux. Toutes les équipes sont au travail.

Objectif N°2 : cette saison, exceptionnelle et imprévisible à ce jour et certainement demain, nous a aussi amené à considérer que certains services relevant de la compétence de la ligue n'avaient pas été rendus ou partiellement.

Parmi les problématiques soulevées, **la ligue a retenu 3 axes de régulation :**

- Gratuité de la part ligue pour celles et ceux qui se sont licenciés après le 15/02/2020
- L'arrêt des compétitions aux 2/3, donc 1/3 non assuré, nous a conduit à alléger la part engagements
- De plus, nous pensons que les dirigeants ont aussi besoins de retrouver une source de motivation, d'engagement et de reconnaissance. Aussi, nous proposons la gratuité de la part ligue (23 €) pour 5 dirigeants de chaque club
- Le montant des mesures choisies par le BD s'élève à 60 000 €. Le BD a donc pris la décision (votée à l'unanimité) d'affecter un fond dédié de 60 000 € qui sera mis au vote du CA du 11 mai 2020 (sur le bilan 2019)
- Méthode : le Bureau directeur a proposé que ce **soit pour chaque club, un avoir de 250 €** déduit sur le premier appel à cotisation (le principe d'équité pour les 240 clubs AURA a prévalu dans nos choix)
- Bien entendu, le bilan 2019 devra intégrer ces propositions et les experts comptables et commissaires aux comptes sont sollicités

NB : ces mesures proposées sont exceptionnelles et n'engagent que le Conseil d'Administration actuellement en exercice.

Le Bureau Directeur souhaite encourager un maximum de clubs à choisir le mode de règlement en autorisation de prélèvement mensuel (10 mensualités).

Agence Nationale du Sport (ANS)

Les campagnes ANS Projets et ANS Emploi ont été lancées. Les personnes constituant le COPIL sont soumises à validation au BD, et sont :

Fonction	Nom	Prénom
Président	RIPERT	Alain
CTS Coordonnateur	CADEI	Franck
CTS	RENAUD	Christine
Référent ANS	HARENT	Eliane
Membres		
Elue	SEIGNEUR	Anne
Responsable ITFE	GALLET	Bernard
Responsable Service aux Clubs	AURAMBOUT	Stéphanie
Représentant Comité	DEFOUR	Jean Pierre
Représentant Comité	CORDURI-DAVIET	Valérie
Représentant Comité	PEAN	Patrick
Représentant Club	MALSERT	Julie
Représentant Club	BATAILLER	Michel
Représentant Club	CHOSSAT	Jean Marc
Salarié – ITFE	SOUPIROT	Philippe
Salarié - SAC	COLSENET	Jérémy

Le Bureau Directeur valide le COPIL.

La répartition qui peut être faite, en suivant les préconisations de la FFHB, n'a pas encore été discutée.

Pour rappel le montant est identique à l'an dernier, **avec une enveloppe supplémentaire de 15 339 € dédiée aux projets des Clubs.**

Une enveloppe particulière concernera l'application MyCoach, pour un montant de 8 898 € cette saison. C'est une ligne budgétaire qui peut être prise sur l'enveloppe des clubs ou celle de la ligue et des comités. Après échanges, la décision est prise, de déduire cette enveloppe de l'affectation ligue et comités, et de faire 50 % sur l'enveloppe des Comités et 50 % sur l'enveloppe Ligue.

⇒ **Proposition du BD qui sera soumise à la prochaine vidéo conférence avec présidents de comités.**

Pour la partie apprentissage, l'ITFE n'est pas prêt à ce jour pour accompagner ce volet. Les dossiers sont extrêmement complexes à monter. Toutefois, nous devrions être prêts car il n'y a pas de retard.

Institut Territorial de la Formation et de l'Emploi (ITFE)

Un délai d'un an a été mis en place sur le projet QUALIOPi (démarche qualité), mais l'ITFE a la volonté de mettre tous les processus en place au plus tôt afin d'avoir un guichet unique sur les formations et d'avoir la meilleure stratégie possible sur les titres 4 et 5.

La question de l'arbitrage concernant ce cursus a été soulevée : QUALIOPi vise les formations aboutissant à un métier (titre 4 et titre 5) ; la fonction d'arbitre n'est pas un métier, donc non concernée par la démarche de certification (pour le moment).

Le comité de l'Allier s'appuie aujourd'hui sur l'ITFE de Besançon sur la partie dirigeants, car habilité à la prise en charge du Compte Engagement Citoyen, et ce pour un montant de 240 €.

L'ITFE AURA ne l'est pas encore, et entreprendra les démarches afin que les dirigeants AURA puissent en bénéficier d'ici 2021.

Points institutionnels

À la suite de la communication de la FFHB demandant un décalage de l'Assemblée Générale FFHB probablement en Février 2021, les présidents des ligues ont demandé le maintien de la période prévue.

AG Elective AURA : à l'heure actuelle, l'AG électorale est maintenue à la date du 19 septembre 2020. Elle se déroulera comme prévue à Saint-Amant-Tallende (63) près de Clermont-Ferrand.

L'AG ORDINAIRE AURA prévue le 27 JUIN 2020 : elle se déroulera par vote électronique suivant des procédures qui vous seront précisées ultérieurement. La FFHB a été sollicitée pour mettre à disposition un outil permettant de mettre en place l'AG avec votes électroniques dans le respect des lois et obligations réglementaires et statutaires.

Le système actuel ne satisfait pas entièrement la FFHB qui est en cours de recherche pour choisir le meilleur outil possible.

La mise en œuvre de ce système de vote nécessite un cahier des charges et une architecture très particulière. Un correspondant AURA avec la FFHB devra être mis en place. Des informations complémentaires devraient être données, sans doute, la semaine prochaine.

Stages de vacances

Les familles posent des questions et sont inquiètes ; le SAC a fait une communication aux familles pour leur préciser qu'elles seront informées de l'évolution de la situation.

Les établissements d'accueil fermeront officiellement le 3 juillet. Des opérations de nettoyage particulières seront à mettre en place, mais les conditions d'hygiène et de contrôles supplémentaires ne sont pas encore connus. Le gestionnaire de Passy n'est pas sûr de pouvoir réunir les conditions optimales pour les stages à la date prévue pour le démarrage.

La décision de maintenir ou non les stages sera prise lors du prochain CA.

Nous aurons, sans doute, dans les deux semaines à venir des informations plus précises.

Ressources Humaines

- Le télétravail a été mis en place jusqu'à ce jour ; il est prolongé jusqu'au 11 mai. Nous aurons plus d'informations sur le mode de déconfinement qui sera mis en place. Le sujet est suivi avec beaucoup d'attention : quelles procédures mettre en place, toutes les zones du territoire auront-elles les mêmes modes de reprise, ...

- Question sur la combinaison chômage partiel / télétravail : le cumul n'est pas possible (exemple 0.5 jour de télétravail, 0.5 jour de chômage) ; le chômage partiel peut être fractionné.
- A l'heure actuelle et avec les données connues à ce jour, l'option du chômage partiel n'est toujours pas reconnue. Certaines ligues ont mis une partie de leurs salariés au chômage, d'autres l'ensemble de leurs salariés.
- Le télétravail reste sur une base de 35 heures par semaine (pour 5 jours travaillés). Tout dépassement ne pourra être fait sans l'accord du responsable de service / commission et dument argumenté. Le travail au-delà ne peut être entrepris sans cet accord.
- Suivi du télétravail : le BD demande aux salariés d'utiliser les outils déjà mis en place :
 - Mise à jour du prévisionnel (document mensuel)
 - Saisie de partie commentaires dans EURECIA lors de la saisie des temps : commentaire succinct mais clair sur les actions faites
 - Un suivi sera effectué chaque début de semaine
- La question est posée sur le blocage des heures / contrat en modulation d'heures, avec une possibilité de pouvoir aller à 43 heures. Le BD, sauf dérogation spéciale, souhaite ne pas faire appel au chômage partiel, mais le handball étant à l'arrêt complet, les différents travaux doivent être lissés dans le temps.
- Après étude des congés prévisionnels posés par les différents salariés, il apparaît qu'une certaine continuité de service est possible cet été. La question est posée si l'absence de toutes les personnes d'un service / secteur est adaptée ou non aux obligations des postes et des services. Un seul service pourrait être dans ce cas cet été : le Service aux clubs. La présidente de commission, Stéphanie AURAMBOUT, responsable de ce service sera sollicitée afin d'apporter une réponse et si besoin de revoir le prévisionnel de congés proposé.
- Après échanges, le Bureau Directeur décide de fermer les locaux au public du 1^{er} au 16 août. Les salarié.es autorisé.es à avoir une activité durant cette période pourront, et ce de manière exceptionnelle, l'effectuer en télétravail en respectant les procédures et recommandations liées à ce mode de travail.

Recrutement : remplacement Isabelle DADAT

Nous avons 9 candidats initialement, 2 n'ont pas été retenus sur la première analyse.

Des entretiens en visio-conférence ont été faits durant cette semaine : 3 candidats ne sont pas retenus ; pour les 4 autres, un échange aura lieu lundi matin 20/04, afin de voir qui, in fine, sera retenu pour un rendez-vous physique, dès le 11 mai selon les informations dont nous disposerons d'ici là.

La question de rencontrer les candidats avant a été soulevée et non retenue : prise de risques, car le confinement n'est pas levé, et les candidats ne sont pas salariés de la ligue.

La règlementation de la partie disciplinaire est fortement remaniée par la FFHB.

Le contrat sera mis en place dès que possible après ces entretiens.

Autres points

La mise en place d'une enquête sur le bien-être au travail va être lancée et sera faite chaque année. Elle sera intégrée dans le document d'évaluation des risques.

Deux demandes officielles de rupture conventionnelle ont été reçues par la Ligue :

- ⇒ Emmanuelle DEFOORT : demande acceptée à l'unanimité par le BD (9 voix / 9 voix)
- ⇒ Morgane BOULLIER, demande refusée par le BD (8 voix / 9 voix)

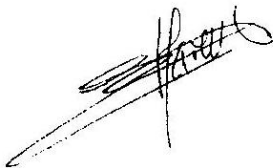
Une réponse officielle argumentée sera adressée à chacune des deux personnes.

La reprise d'activité de la ligue et des 3 établissements, si elle est confirmée comme possible, sera faite au 11 mai : la ligue suivra et mettra tout en œuvre pour que les conditions préconisées permettent le travail de l'ensemble des salariés, stagiaires et visiteurs dans les conditions de sécurité demandées par le ministère du travail.

Concernant le Dossier Prud'homal Éric BROSSET, nous n'avons à ce jour aucune information nouvelle quant au calendrier. Compte tenu des grèves des avocats puis des fermetures des tribunaux, les audiences sont reportées sine die.

Fin de la réunion à 20h15.

Eliane HARENT, Secrétaire Générale adjointe



Alain RIPERT, Président

